



ASSEMBLEE

SECRETARIAT GENERAL

N° 07-2008/APS

Du 28 mars 2008

Rapport à l'assemblée de la province Sud

Objet : Modification de l'organisation de la direction de l'environnement

P. J. : Projet de délibération modifiant la délibération 58-2006/APS du 21 décembre 2006 fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'environnement de la province sud

Le développement durable et la prise en compte de l'environnement représentent aujourd'hui un des axes majeurs de la politique provinciale, et une préoccupation grandissante de la population.

Pour répondre à ces nouveaux défis, l'ancienne direction des ressources naturelles a été restructurée en décembre 2006 pour devenir la direction de l'environnement.

Quatorze mois après la mise en place de cette nouvelle direction, pour tendre vers une meilleure efficacité de gestion, il est proposé la création d'un poste de directeur adjoint de la direction de l'environnement.

Ce changement n'impliquera aucune création de poste budgétaire puisque basé sur un redéploiement interne à effectif constant.

Tel est l'objet du projet de délibérations que j'ai l'honneur de vous soumettre.